



# Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard

Edition septembre 2011

1. La Migrolcard est émise par Migrol SA, Badenerstrasse 569, 8048 Zurich. Elle permet à son titulaire d'acheter sans argent liquide des carburants et d'autres produits et services, aux stations-service Migrol et autres points de vente désignés par Migrol SA dans toute la Suisse et la Principauté du Liechtenstein. La perception d'espèces, de bons ainsi que l'achat de véhicules en sont exclus. Chaque Migrolcard délivrée demeure la propriété de l'émettrice de la carte.
2. C'est le Migrolcard Center, Birkenstrasse 21, 8306 Brüttsellen qui procède à l'émission des cartes et à la facturation, pour le compte et au nom de Migrol SA.
3. Par l'utilisation de la Migrolcard et de son code NIP, le titulaire de la carte reconnaît l'exactitude de l'achat en question ainsi que son obligation de paiement envers Migrol SA.
4. Migrol SA prélève des frais conformément au tableau des frais en vigueur. Les clients peuvent se le procurer à tout moment auprès du Migrolcard Center ou le consulter sous [www.migrol.ch](http://www.migrol.ch).
5. Chaque titulaire d'une Migrolcard reçoit un décompte chaque mois, environ le 15 du mois suivant le mois du décompte. Le montant de la facture est à payer, sans escompte, avant la fin du mois. Si le Migrolcard Center n'a pas recouvré l'intégralité du montant de la facture avant l'arrêté de compte suivant (en fin de mois), il est en droit d'appliquer des intérêts de retard sur la base du solde dû, y compris les frais, à partir de la date de facturation. Des frais sont perçus pour la facturation. Les réclamations concernant l'exactitude de la facturation doivent être adressées au Migrolcard Center dans les 20 jours suivant la réception de la facture mensuelle, faute de quoi celle-ci est considérée comme approuvée. C'est exclusivement à la station-service intéressée que le titulaire de la carte doit formuler ses réclamations portant sur des déficiences dans les prestations ou livraisons de marchandises. L'existence de tels litiges ne dispense cependant pas le client de l'obligation de payer à Migrol SA le montant total de la facture mensuelle. Le titulaire de la carte ne pourra prétendre à des dommages-intérêts pour des incidents techniques et des arrêts de l'exploitation excluant l'utilisation de la Migrolcard, ni en cas de retrait de la carte. Migrol SA est en outre autorisée à demander à tout moment au client des garanties raisonnables et à les récupérer ainsi qu'à céder la créance à recouvrer à des tiers. Tous les frais de dossier de tiers occasionnés par le titulaire de la carte lui sont imputés.
6. Le titulaire de la carte Migrolcard est considéré comme son propriétaire légal. Tout vol ou toute perte d'une Migrolcard doit être immédiatement signalé par téléphone au Migrolcard Center (Migrolcard Center, Birkenstrasse 21, Case postale, 8306 Brüttsellen, tél. 0844 03 03 03, e-mail: [cardcenter@migrol.ch](mailto:cardcenter@migrol.ch)) puis confirmé par écrit. Le titulaire enregistré de la Migrolcard est tenu de conserver secret son code NIP et est responsable de tout emploi abusif qui pourrait être fait de sa carte, jusqu'à la confirmation écrite de l'annonce de sa perte. Le code NIP sera communiqué au client par courrier séparé et ne doit pas être conservé avec la carte.
7. Les changements de nom ou d'adresse doivent être immédiatement signalés au Migrolcard Center.
8. Migrol SA est en droit de modifier à tout moment les «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard» et les frais qui en découlent. Les tarifs indiqués s'entendent taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable incluse. Les modifications ou ajouts sont communiqués au préalable par écrit au client et sont considérés comme acceptés si le client n'y fait pas opposition par écrit dans un délai d'un mois.
9. Le Migrolcard Center peut à tout moment bloquer des Migrolcards, sans avis préalable au titulaire de la carte, demander la restitution de celles-ci et mettre fin au contrat, avec effet immédiat, notamment en cas d'inobservation des conditions contractuelles par le titulaire de la carte. Il est autorisé à percevoir des frais de sommation et de blocage pour chaque carte bloquée.
10. En cas d'utilisation abusive de la Migrolcard, Migrol SA est auto-

risée à mettre fin, avec effet immédiat, au contrat avec le client et à bloquer toutes les cartes.

11. Le présent contrat est valable pour une durée d'un an à compter de la date de délivrance de la Migrolcard et sera renouvelé automatiquement d'une année supplémentaire, sauf résiliation écrite deux mois avant la fin du contrat. La carte restera en vigueur jusqu'à la fin du mois et de l'année indiqués sur la carte. En cas de suivi régulier des affaires et faute de renonciation expresse de la part du titulaire de la carte, la Migrolcard sera remplacée automatiquement par une nouvelle carte avant la date d'expiration figurant sur la carte. A l'expiration du contrat, la carte devra être renvoyée spontanément au Migrolcard Center.

12. L'utilisation de la Migrolcard implique la reconnaissance des présentes conditions formulées par Migrol SA. Si certaines dispositions du présent contrat sont ou deviennent incomplètes ou juridiquement invalides, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Les parties s'obligent dans ce cas à remplacer les dispositions concernées par des dispositions valides correspondant à l'objectif initial.

Les conditions convenues doivent être traitées de manière confidentielle par Migrol SA et le client. Les parties s'engagent à respecter les dispositions de la loi sur la protection des données.

13. Les présentes «Conditions générales d'utilisation de la Migrolcard» s'appliquent également à toutes les cartes supplémentaires ainsi qu'aux achats effectués avec ces cartes. Le détenteur de la carte principale est ainsi responsable de toutes les dettes.

14. **Le lieu d'exécution et le for juridique sont situés à Zurich.**

## Informations relatives à la protection des données:

Le titulaire de la carte est informé par la présente que ses données personnelles, telles que nom, société et adresse, seront recueillies, enregistrées et utilisées par Migrol SA et ses mandataires (Cardcenter, centres de calcul) aux fins du présent contrat. Migrol SA s'engage à exercer un contrôle en ce sens sur ses mandataires. Les mandataires peuvent également être des sociétés liées à Migrol SA. Les données générales relatives au contrat et aux achats peuvent être transmises aux exploitants des stations Migrol aux fins de gestion de la relation clients.

Le Migrolcard Center ou ses représentants sont autorisés à effectuer des vérifications de solvabilité et à recueillir des informations auprès d'institutions publiques, d'agences de renseignements, de la centrale d'information pour les crédits (ZEK) ainsi que du centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO). Le titulaire de la carte accepte expressément que Migrol SA utilise à cet effet des données clients ainsi que des procédures de notation externes et internes comme aide à la décision. Migrol SA peut en outre faire appel à des tiers en vue du recouvrement de la créance ou céder la créance à des tiers.

Le titulaire de la carte autorise Migrol SA à utiliser les données clients, en particulier l'adresse postale et l'adresse e-mail, ainsi que le numéro de téléphone, à des fins de publicité, d'études de marché et de sondages d'opinion pour ses propres produits et pour d'autres produits de la communauté Migros. Les données personnelles sont traitées avec une confidentialité absolue et ne sont pas transmises à d'autres que la communauté Migros et des sociétés tierces chargées du déroulement et de la mise en œuvre du présent contrat.